

01/11/2021

Offre d'acheminement et de fourniture de Gaz Naturel réservée aux clients domestiques ou professionnels ayant une consommation annuelle inférieure à 60 000 kWh

Cette fiche, réalisée à la demande des associations de consommateurs, doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs. Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'informations vous devez vous reporter aux documents constituant l'offre du fournisseur.

Si vous optez pour une offre de marché et que votre consommation annuelle est inférieure à 30 000 kWh, vous pourrez à nouveau bénéficier des tarifs réglementés de vente pour le même point de livraison. Il suffit d'en faire la demande auprès de votre fournisseur historique.

Lorsque vous emménagez dans un logement, vous avez le choix entre souscrire un contrat au tarif réglementé de vente auprès de votre fournisseur historique ou souscrire un contrat à prix de marché.

Informations	Description																											
<b>Caractéristique de l'offre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Offre à prix de marché sans engagement de votre part.</li> <li>✓ SYNELVA s'engage à vous faire bénéficier de l'offre pendant 2 ans.</li> <li>✓ L'offre « <b>Gaz Naturel Prix Fixe 2 ans</b> » comprend l'accès et l'utilisation du réseau de distribution et la fourniture du gaz jusqu'au point de livraison.</li> <li>✓ <b>Des Services Gratuits :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Service Relevé Confiance ;</li> <li>- L'Agence en ligne accessible 24h/24h : consultation de factures, suivi de la consommation, paiement par carte bancaire, possibilité de contacter le service client... ;</li> <li>- Le choix entre la mensualisation et la facturation tous les 3 mois ;</li> </ul> </li> </ul>																											
<b>Prix</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Prix en €</th> <th>HTT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">Terme fixe annuel</td> <td>202.34 €</td> <td>249.40 €</td> </tr> <tr> <td rowspan="6">Consommation Jusqu'à 60 000 kwh en €</td> <td>Zone 1</td> <td>0.08310</td> <td>0.10983</td> </tr> <tr> <td>Zone 2</td> <td>0.08419</td> <td>0.11114</td> </tr> <tr> <td>Zone 3</td> <td>0.08637</td> <td>0.11376</td> </tr> <tr> <td>Zone 4</td> <td>0.08855</td> <td>0.11638</td> </tr> <tr> <td>Zone 5</td> <td>0.08964</td> <td>0.11769</td> </tr> <tr> <td>Zone 6</td> <td>0.09182</td> <td>0.12031</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Au prix Hors Taxes, s'ajoutent : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la Contribution Tarif Acheminement ;</li> <li>- la TICGN (taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel) ;</li> <li>- la TVA au taux de 5.5% sur le terme fixe mensuel et la CTA ;</li> <li>- la TVA au taux de 20% sur le prix du kWh et la TICGN.</li> </ul> </li> </ul>	Prix en €		HTT	TTC	Terme fixe annuel		202.34 €	249.40 €	Consommation Jusqu'à 60 000 kwh en €	Zone 1	0.08310	0.10983	Zone 2	0.08419	0.11114	Zone 3	0.08637	0.11376	Zone 4	0.08855	0.11638	Zone 5	0.08964	0.11769	Zone 6	0.09182	0.12031
Prix en €		HTT	TTC																									
Terme fixe annuel		202.34 €	249.40 €																									
Consommation Jusqu'à 60 000 kwh en €	Zone 1	0.08310	0.10983																									
	Zone 2	0.08419	0.11114																									
	Zone 3	0.08637	0.11376																									
	Zone 4	0.08855	0.11638																									
	Zone 5	0.08964	0.11769																									
	Zone 6	0.09182	0.12031																									
<b>Durée du contrat et date d'effet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La durée du contrat est de 2 ans avec tacite reconduction d'un an.</li> <li>✓ <b>Résiliation possible à tout moment sans frais.</b></li> <li>✓ Délai de fourniture : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>pour un changement de fournisseur</u> : à la date de mise à disposition par le Gestionnaire de réseau;</li> <li>- <u>pour un emménagement</u> : à la date de mise à disposition par le Gestionnaire de Réseau.</li> </ul> </li> </ul>																											
<b>Facturation et modalités de paiement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Choix de la mensualisation ou de la facturation tous les 3 mois : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mensualisation</b> : montant fixe prélevé sur 10 mois puis une facture de régularisation est établie. Celle-ci est payable en 2 fois si un solde est dû. Date de prélèvement au 7, au 17 ou au 27 du mois.</li> <li>- <b>Facturation tous les 3 mois</b></li> </ul> </li> <li>✓ Modes de paiement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement par Prélèvement Automatique ;</li> <li>- Règlement par Chèque, Virement, Espèces ou Cartes Bancaires ;</li> <li>- Règlement possible sur agence en ligne, par téléphone ou à notre accueil selon le mode de règlement choisi.</li> </ul> </li> </ul>																											

<b>Conditions de révision du Prix</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'Abonnement mensuel (terme fixe) est indexé sur les évolutions de l'ATRD et de l'ATRT. Les évolutions de ces tarifs seront appliquées au client dès leur entrée en vigueur ;</li> <li>✓ <b>Le Prix du kWh (terme variable) est ferme et non révisable pour une durée de 2 ans.</b> Ces tarifs sont révisés à la date anniversaire du contrat.</li> </ul>
<b>Conditions de résiliation à l'initiative du client</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Vous pouvez résilier votre contrat à tout moment par lettre simple.</b></li> <li>✓ Pas de frais de résiliation en cas de résiliation anticipée.</li> <li>✓ En cas de changement de fournisseur, la résiliation intervient de plein droit à la date de la prise d'effet du nouveau contrat de fourniture.</li> <li>✓ La résiliation intervient à la date choisie par le client et au plus tard 30 jours après la date de réception de la demande de résiliation par nos services.</li> </ul>
<b>Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ SYNELVA peut résilier le contrat : <ul style="list-style-type: none"> <li>- En cas d'impayés la résiliation interviendra au plus tard 30 jours après envoi de la lettre recommandée valant mise en demeure ;</li> <li>- En cas de manquement contractuel, la résiliation interviendra après une mise en demeure ;</li> <li>- En cas de suppression de l'offre par SYNELVA, moyennant un délai de préavis de 3 mois.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Services clients et Réclamations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pour toute demande ou réclamation le client peut contacter le Service Clientèle de SYNELVA : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Par téléphone</u> : <b>02.37.91.80.00.</b> <i>Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h</i></li> <li>- <u>Par courrier</u> à SYNELVA 12 rue du Président Kennedy 28110 LUCE</li> <li>- <u>Par courriel</u> à <a href="mailto:courrier@synelva.fr">courrier@synelva.fr</a></li> <li>- <u>A notre accueil</u> situé au 12 rue du Président Kennedy 28110 LUCE <i>Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h</i></li> </ul> </li> <li>✓ SYNELVA s'engage à prendre en compte chaque demande et à y répondre dans un délai de 10 jours ouvrés.</li> </ul>